

EVALUATION DES PERMIS DE PLAISANCE

PROGRAMME DE FORMATION



Objectifs de la formation

- Connaître les principales dispositions du nouveau système de formation et d'évaluation de la partie « pratique » du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur
- Appréhender les difficultés d'une évaluation objective
- Se créer un référentiel de formation et d'évaluation
- Connaître les principes fondamentaux du processus formation-évaluation (programme de l'annexe III de l'arrêté du 28 septembre 2007).
- Définir communément les critères d'évaluation des épreuves pratiques et se construire des outils de contrôle
- Connaître les principaux moyens de se documenter d'un point de vue pédagogique, technique ou réglementaire.

Public visé par la formation

Formateurs et futurs formateurs de bateaux école, responsables pédagogiques des organismes formant aux permis bateau mer et eaux intérieures

Contenus de la formation

A. Connaître et comprendre les fondamentaux du processus « formation/évaluation »

- >> être capable d'expliquer le processus d'apprentissage
- >> être capable d'expliquer la notion de compétence et les forums de savoir associées
- >> être capable d'expliquer la notion de capacité
- >> être capable d'expliquer la notion de performance
- >> être capable d'expliquer la notion d'évaluation

B. Exploiter un référentiel de formation en vue de sa transposition didactique sous forme de programme organisé en séquences d'apprentissage harmonieuses et documentées

- >> être capable d'expliquer la notion de référentiel
- >> être capable d'expliquer la notion d'objectif
- >> être capable d'analyser les besoins en formation exprimés par un référentiel
- >> être capable d'établir un programme de formation global, équilibré et documenté, apte à satisfaire les exigences du référentiel
- >> être capable de décliner le programme de formation en séquences documentées
- >> être capable de développer des scénarios réalistes aptes à atteindre les objectifs de chaque séquence
- >> être capable de déterminer les ressources matérielles à mettre en œuvre pour chaque séquence
- >> être capable de communiquer à l'apprenant les objectifs de la formation

C. Associer à chaque séquence d'apprentissage un dispositif critéré et documenté d'évaluation et de prise de décision

- >> être capable d'expliquer la notion d'évaluation formative
- >> être capable d'utiliser les résultats de l'évaluation formative pour réguler l'apprentissage
- >> être capable d'expliquer la notion d'évaluation sommative
- >> être capable d'expliquer la notion de critère d'évaluation
- >> être capable de déterminer et de justifier du choix de critères d'évaluation formative pertinents et justes
- >> être capable de déterminer et de justifier du choix de critères d'évaluation sommative pertinents et justes
- >> être capable de valider des critères d'évaluation
- >> être capable d'exploiter les résultats de l'évaluation pour prendre des décisions normatives
- >> être capable d'évaluer l'efficacité globale d'une action de formation
- >> être capable de communiquer à l'apprenant les critères d'évaluation

D. Assurer la mise à jour des données d'entrée de la formation (veille réglementaire et technologique)

- >> connaître les sources d'information permettant la veille réglementaire
- >> connaître les sources d'information permettant la veille technologique
- >> être capable de faire la démonstration de la mise en oeuvre effective de cette veille



Modalités de déroulement

	Durée	Lieu
Formation préalable (à valider avant l'entrée en formation)	6 heures	Plateforme de cours en ligne
Formation théorique	14 heures	Centre de formation INB à Concarneau
Total	20 heures	